

CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

(exercice 24)

du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024



	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1. Écart de rémunération (en %)	1	0,3	39	40
2. Écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0	35	35
3. Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	0	100	15	15
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10
Total des indicateurs calculables			94	100
Index (sur 100 points)			94	100